

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 04179

Numéro SIREN : 794 529 040

Nom ou dénomination : 2MAB RENOVATION

Ce dépôt a été enregistré le 19/09/2023 sous le numéro de dépôt A2023/033130

2MAB RENOVATION
Société par Actions Simplifiée
au capital de 2 500 Euros
Siège social : 23, Rue des Bienvenus
69100 Villeurbanne
794 529 040 RCS Lyon

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 1^{er} JUILLET 2023

L'an Deux Mille Vingt-Trois,
Le 1^{er} Juillet,
A 9 heures,

Les associés de la société 2MAB RENOVATION se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social sur convocation du Président à chaque associé.

Sont présents :

Mademoiselle Fatima Zahra Boughari, titulaire de 62 parts sociales en pleine propriété,

Monsieur Hocine Boughari, titulaire de 188 parts sociales en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 250 actions sur les 250 actions composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Hocine Boughari en sa qualité de Président de la Société.

Madame Fatima Zahra Boughari est désignée comme secrétaire.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

En conséquence, l'Assemblée Générale réunissant la totalité des associés, peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les convocations des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,

- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Cession d'actions,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte. Un débat s'instaure entre les associés. Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la cession intervenue en date du 23 Juin 2023 entre Monsieur Hocine Boughari et Mademoiselle Fatima Zahra Boughari, enregistré au Service Départemental de l'enregistrement de Lyon le 26 Juin 2023, déclaration n°2023 C 3368, N° E23/26353, constate que la société n'est plus à associé unique.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

SIXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

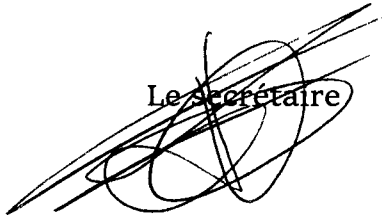
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Le Secrétaire

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping loops and strokes, positioned below the text 'Le Président'.A handwritten signature in black ink, featuring a complex, scribbled pattern of overlapping lines and loops, positioned below the text 'Le Secrétaire'.